

Publication des états financiers simplifiés de Parc Éolien Pierre-De Saurel SEC

Année 2023

	2023	2022
<u>Revenus (M\$)</u>		
Énergie	8,66	9,46
Autres	0,46	0,24
TOTAL	9,12	9,69
<u>Dépenses (M\$)</u>		
Redevances aux agriculteurs et municipalités	0,54	0,58
Entretiens et Opérations	0,67	0,85
Autres charges	0,44	0,67
TOTAL	1,65	2,09
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (M\$)	7,47	7,60
<u>Frais Financiers (M\$)</u>		
Amortissement et capital sur emprunt	3,58	3,58
Intérêts sur emprunts	1,94	2,05
Autres Frais	0,29	0,39
TOTAL	5,81	6,02
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (M\$)	1,66	1,58

Explications et clarifications

Les chiffres montrés dans ce tableau résumé proviennent des états financiers du parc éolien qui ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et présentés au conseil d'administration du parc éolien ainsi qu'aux actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 8 mai 2023 à la MRC Pierre-De Saurel.

L'année 2023 a été moins venteuse que les autres années, et ce, partout au Québec. Ceci est la cause directe de la baisse de revenu d'énergie du parc par rapport à 2022. Cependant, les forts taux d'intérêts bénéficient au parc éolien car nous pouvons en tirer des bénéfices plus importants sur nos liquidités.

Bien que cette année ait été marquée par des vents défavorables, la situation financière florissante du parc a néanmoins permis de verser à la MRC Pierre-De Saurel la somme de 2 128 988\$. Le montant est établi selon différents barèmes imposés par notre créancier qui garantissent que le parc est en mesure de rencontrer ses obligations financières et de garder des réserves appropriées en banque avant de distribuer l'argent vers la MRC. Le calcul est basé sur sa capacité de générer des flux de trésorerie et non sur le résultat comptable de l'entreprise.

Toujours en 2023, le parc éolien a payé à titre de redevance et compensation un montant de 542 513\$ aux différents agriculteurs et municipalités sur lesquels sont installés les éoliennes.

Finalement, bien que non montré aux états financiers, le Parc Éolien s'est prévalu d'un outil financier qui le protège contre les fluctuations des taux d'intérêts. Cet outil, appelé communément un « swap » fait en sorte que nous avons échangé notre taux d'intérêt variable avec une autre entreprise qui avait un taux d'intérêt fixe, et ce, par l'entremise de Desjardins. Cet outil oblige les entreprises en cause de déclarer à leur état financier un gain non-réalisé sur cet outil financier. En 2023, c'est une perte de 1.66M\$ qui a été inscrit aux livres. Cette valeur, purement virtuelle, tendra vers une valeur nulle au terme du contrat de financement.